



BTV BRUXELLES  
Chaussée de Ruisbroek 75  
1190 Bruxelles  
Tél. 02 230 81 82  
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03 216 28 90  
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :  
  
Hannaut

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue de l'Harmonie 82  
7100 Haine St Pierre

PROPRIETAIRE: OL ZABARA

Adresse: \_\_\_\_\_

DEMANDEUR: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

INSTALLATEUR: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

TVA ou CI: \_\_\_\_\_

EAN : \_\_\_\_\_  
Ref.: ACTARIS Compteur n°: 33236897  
Index : \_\_\_\_\_

Date du contrôle : 15.10.2013 Type de contrôle : examen de conformité visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : Habitation

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 2x220 V Protection raccordement 40 A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 10 mm<sup>2</sup> Inter.gén. : type 40A0,3A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 10 ; RA : 27 Ohm; RI tot 6 MOhm

Facteurs d'influences externes: \_\_\_\_\_

DESCRIPTION : voir les schémas unifilaire et de situation

Note: Ce Rapport fait suite au Rapport BTV 30/110209/01  
Cuisine et Buanderie Reste à Terminer

CONTROLES effectués : voir verso  
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: NEANT

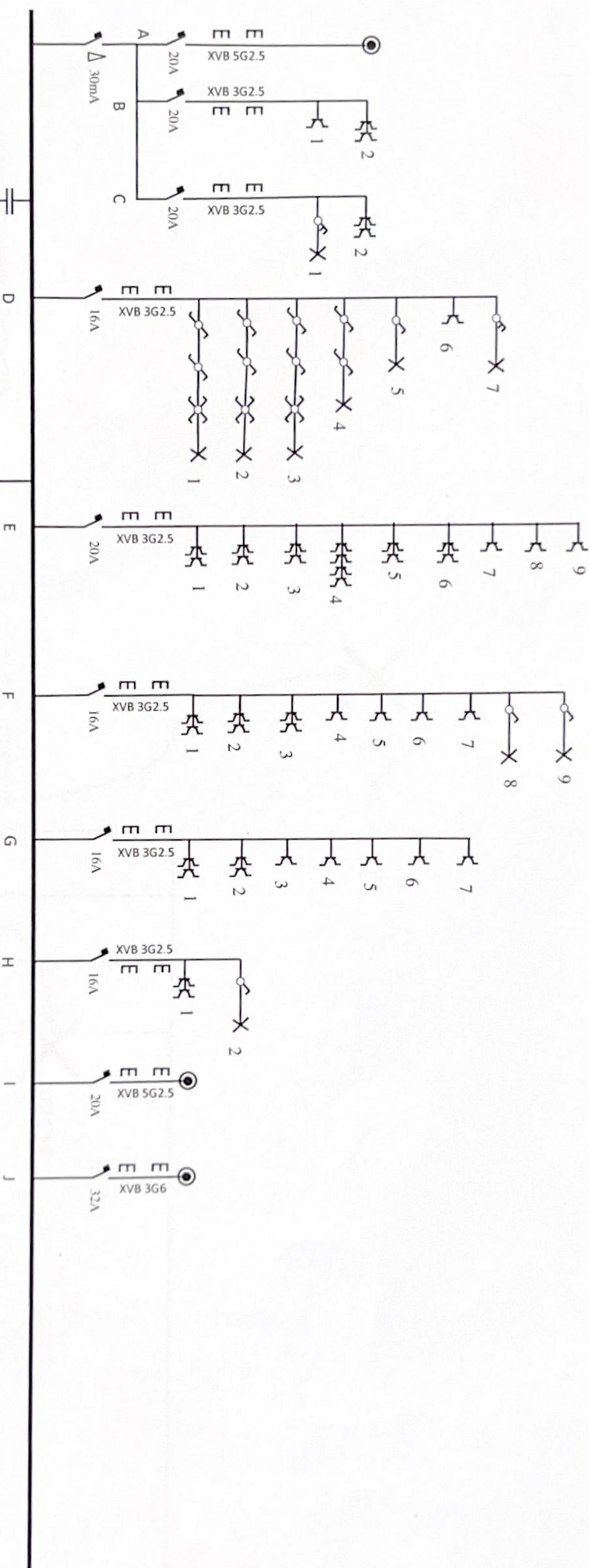
PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 15.10.2013 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.  
2. ~~L'installation n'est pas conforme.~~  
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.  
~~L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :~~

L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature 3801512 MESTRESSA T-CASIO U  
Le directeur,





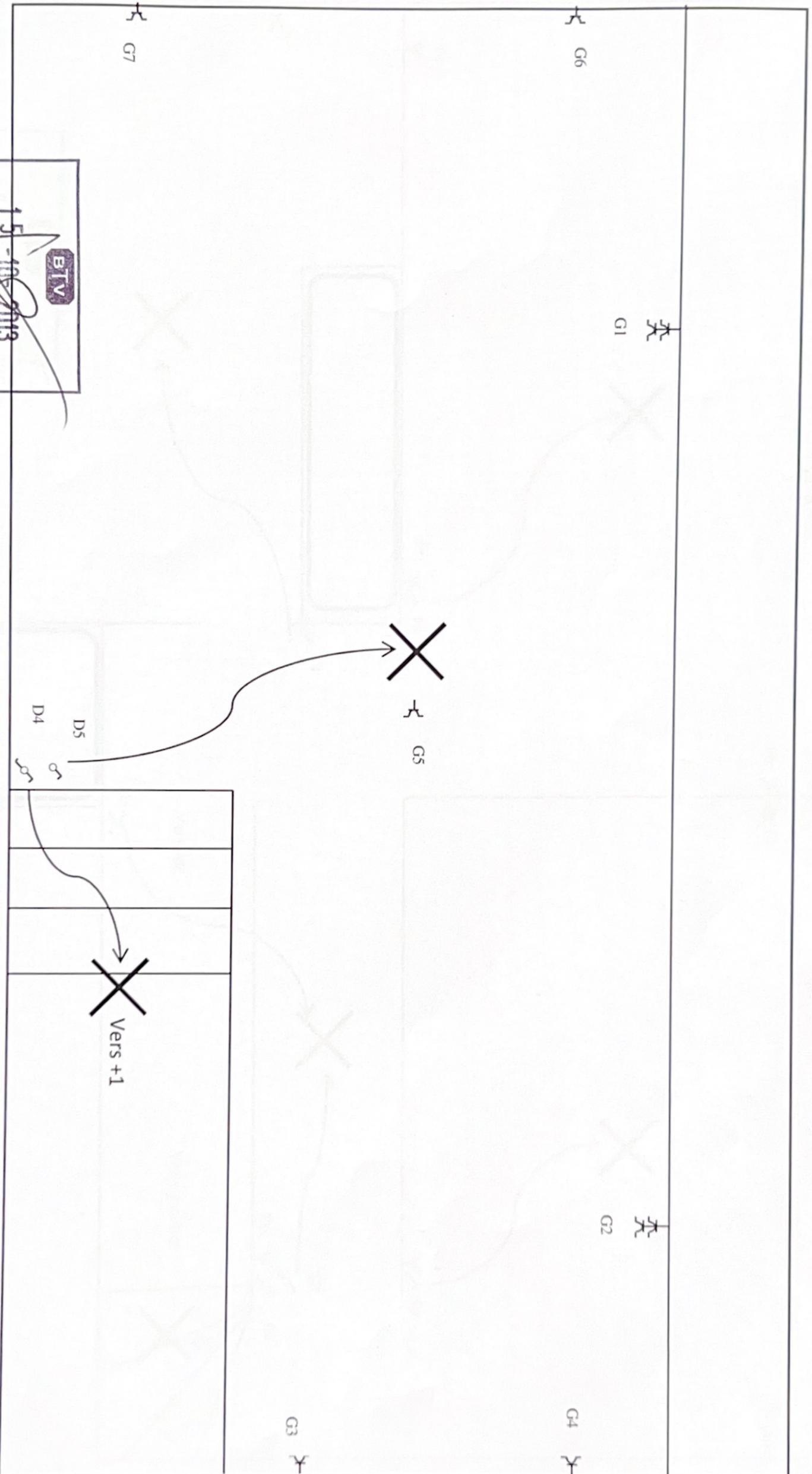

  
 15-10-2013
   
 B. Mestressat-Cassou/386

Organisme agréé

Propriétaire : Mr. ZABARA

Adresse : rue de l'harmonie 82, 7100 Haine-St-Pierre

# Grenier

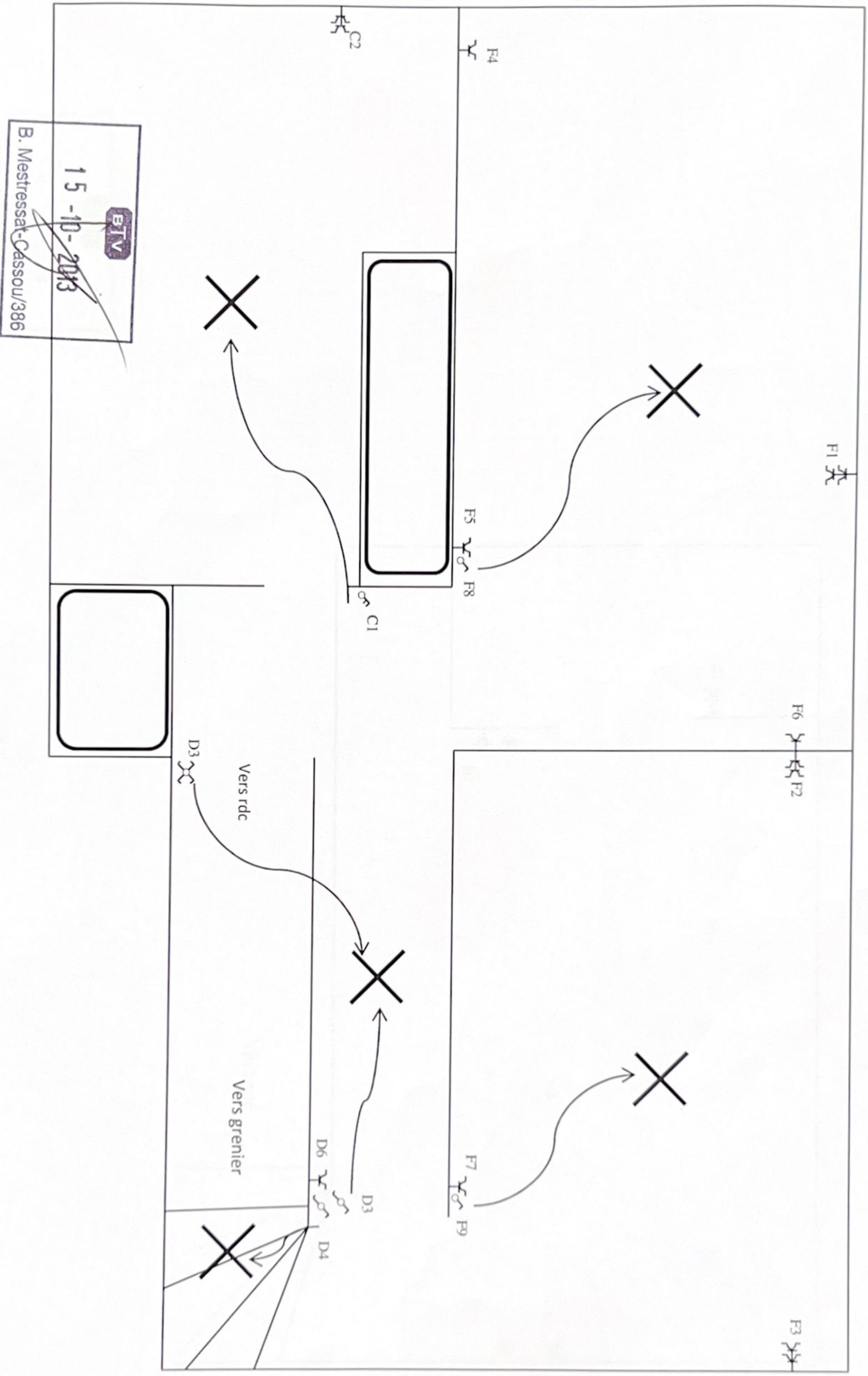


Organisme agréé

Propriétaire : Mr. ZABARA

Adresse : rue de l'harmonie 82, 7100 Haine-St-Pierre

# 1<sup>er</sup> étage



Organisme agréé

Propriétaire : Mr. ZABARA

Adresse : rue de l'harmonie 82, 7100 Haine-St-Pierre

# Cave



Organisme agréé

Propriétaire : Mr. ZABARA

Adresse : rue de l'harmonie 82, 7100 Haine-St-Pierre

